



LPR
Lorraine Plast Recycling

Fiche de Données de Sécurité

POLYMERE POLYESTER POLYTEREPHTALATE D'ETHYLENE

Date : 16 mars 2004

1) Identification du produit et de la société

NOM du PRODUIT :	PET ECOLOR 0.80 PC LB
FOURNISSEUR :	Vendeur :
Nom :	LORRAINE PLAST RECYCLING
Adresse :	Ancienne Brasserie 54330 VEZELISE
Téléphone :	03 83 26 23 49
Télécopie :	03 83 26 27 90

2) Composition / Informations sur les composants

>> SUBSTANCE :

Nature chimique : Produit à base de polytérephtalate d'éthylène (CAS : 25038-59-9)

>> Données complémentaires : Polymère semi-ouvert

3) Identification des dangers

PRINCIPAUX DANGERS :

Effets néfastes sur la santé : Ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

Autres données : Risque de brûlures thermiques par contact avec le produit fondu.

Dangers physiques et chimiques :

- Autres dangers

Ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

Risques spécifiques :

Ce produit n'est pas classé comme « substance dangereuse » selon les critères CEE.

4) Premiers secours

Inhalation :	Non spécifiquement concerné
Contact avec la peau :	Non spécifiquement concerné Toutefois, lors d'un incendie, le produit fondu peut provoquer des brûlures thermiques. Dans ce cas : - Rincer abondamment avec de l'eau, ne PAS retirer les vêtements (risque d'adhérence avec la peau). - Appeler immédiatement un médecin.
Contact avec les yeux :	Non spécifiquement concerné.
Ingestion :	Non spécifiquement concerné.

5) Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :	
- Appropriés :	Tous les agents d'extinction sont utilisables (eau, mousse, poudres, dioxyde de carbone, sable, ...).
- Déconseillés :	Aucun. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés.
Dangers spécifiques :	Produit combustible fondant à la chaleur. Risque de propagation d'un incendie par coulées enflammées. Lors de la combustion : dégagement de vapeurs nocives ou toxiques. Refroidir le produit en fusion.
Méthodes particulières d'intervention :	
Protection des intervenants :	Appareil de protection respiratoire isolant autonome.

6) Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :	Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées.
Précautions pour la protection de l'environnement :	Produit ne présentant pas de risque particulier pour l'environnement.
Méthode de nettoyage :	
- Récupération :	Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage.
- Nettoyage/décontamination :	Non spécifiquement concerné.

7) Manipulation et stockage

MANIPULATION

Mesures techniques :	Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.
Conseils d'utilisation :	Ne pas surchauffer le produit. Respecter les conditions d'emploi (se référer à la notice technique).

STOCKAGE

Mesures techniques :	Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière
Conditions de stockage :	
- Recommandées :	Stocker : - à l'écart de toute flamme - à l'abri des intempéries.
Matières incompatibles :	Matières comburantes.
Conditions d'emballage :	Produit conditionné dans un emballage adapté et recyclable : - Big bag - Conteneur carton avec film plastique interne - Citernes ferroviaires - Citerne routière.
Matériaux d'emballage :	
- Recommandés :	

8) Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Mesures d'ordre technique :	Ne nécessite pas de mesure spécifique ou particulière, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle. Lors de la transformation : capter les vapeurs à leur point d'émission.
-----------------------------	---

Equipements de protection individuelle :

- Protection de la peau et du corps :	Produit ne nécessitant pas de mesure spécifique ou particulière. Respecter les règles générales d'hygiène industrielle.
---------------------------------------	--

9) Propriétés physiques et chimiques

ASPECT :

- Etat physique :	Solide.
- Forme :	Granulés.
- Couleur :	Blanc ou translucide.
- Odeur :	Nulle.
pH :	Non applicable.

Températures caractéristiques :

- Fusion :	Intervalle de fusion : 250 à 260°C.
Température de décomposition :	> 350°C.

Caractéristiques d'inflammabilité :

- Point d'éclair :	> 350°C (coupe fermée)
- Température d'auto-inflammation :	> 420°C (température d'inflammation spontanée)
Propriétés comburantes :	Non comburant selon les critères CEE.

Solubilité :

- Dans l'eau : Pratiquement insoluble
 - Dans les solvants organiques : Produit insoluble dans les solvants organiques usuels.
-

10) Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable dans les conditions normales d'emploi.

Réactions dangereuses :

- **Conditions à éviter :** Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
 - **Produits de décomposition dangereux :** Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère : des gaz toxiques (CO/CO₂) et inflammables (cas de décomposition partielle)
-

11) Informations toxicologiques

Effets locaux : Le contact du produit fondu provoque des brûlures thermiques.
(Pas de données propres) Le produit tel quel n'est pas spécifiquement concerné.
Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle.

12) Informations écologiques

Devenir dans l'environnement :

- Persistance / Dégradabilité :** Produit très peu biodégradable.
 - **Autres données sur la persistance :** Produit persistant généralement dans les sols.
 - Compartiment cible du produit :** Compartiment cible ultime du produit : SOL.
-

13) Considérations relatives à l'élimination

RESIDUS DU PRODUIT :

- Destruction / Elimination :** Recycler le produit au maximum.
Produit non recyclé :
 - Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
 - Peut être éliminé avec les déchets industriels banals.
 - Incinérer en installation autorisée.

EMBALLAGES SOUILLES :

- Décontamination / Nettoyage :** Non concerné.
- Destruction / Elimination :** Selon les possibilités locales, recycler l'emballage ou incinérer en installation autorisée.

REMARQUE :

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.

14) Informations relatives au transport

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :

Voies terrestres :

- Rail/route (RID/ADR) : NON réglementé.
- Voie maritime (OMI/IMDG) : NON réglementé
- Voie aérienne (OACI/IATA) : NON réglementé
- France : Rail/route (RID/ADR) : NON réglementé

REMARQUE :

Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche.

Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès du service logistique de LORRAINE PLAST RECYCLING.

15) Informations réglementaires

ETIQUETAGE :

Réglementation CEE :

Etiquetage réglementaire obligatoire des substances dangereuses :
Non concerné.

NOTE :

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.

16) Autres informations

Type d'utilisations :

- Utilisations recommandées

- Fabrication de préformes pour soufflage de bouteille
- Fibres textiles et industrielles
- Film d'emballage ou support audio-vidéo
- Fabrication de pièces en injection ou en extrusion

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble de textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive.

Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.